

207^e séance

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE **Projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture**

Texte adopté par la commission – n° 2600

CHAPITRE II

MESURES EN MATIÈRE D'INSTALLATION DES AGRICULTEURS ET DE TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

Article 10

- ① I. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :
- ② 1° Le chapitre préliminaire du titre III du livre III est ainsi modifiée :
- ③ a) (nouveau) L'article L. 330-4 est ainsi rétabli :
- ④ « Art. L. 330-4. – I. – Dans chaque département, le réseau " France services agriculture " est constitué du point d'accueil départemental unique pour la transmission des exploitations et l'installation des agriculteurs, prévu au 4° de l'article L. 511-4, des structures de conseil et d'accompagnement agréées en application de l'article L. 330-7 et des établissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.
- ⑤ « Toute personne qui souhaite s'engager dans une activité agricole, qui exerce une activité agricole ou qui projette de cesser son activité agricole bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement par le réseau dans les conditions prévues aux articles L. 330-5 à L. 330-8.
- ⑥ « II. – Chaque personne accueillie par le réseau est enregistrée par le point d'accueil dans un répertoire départemental unique destiné à faciliter les mises en relation entre les cédants et les repreneurs ainsi que le suivi des installations et des transmissions, dans des conditions fixées par voie réglementaire. » ;
- ⑦ b)° L'article L. 330-5 est ainsi rédigé :

- ⑧ « Art. L. 330-5. – Sauf impossibilité, cinq ans au moins avant leur départ en retraite, les exploitants agricoles font connaître au point d'accueil départemental unique les caractéristiques de leur exploitation agricole, s'ils ont établi un projet de cession de leur exploitation et s'ils ont ou non identifié un repreneur potentiel.
- ⑨ « Ces informations sont enregistrées dans le répertoire départemental unique mentionné au II de l'article L. 330-4.
- ⑩ « Le point d'accueil départemental unique informe chaque exploitant agricole de l'obligation prévue au premier alinéa du présent article six ans avant qu'il atteigne l'âge requis pour bénéficier de la retraite, sur la base d'informations transmises régulièrement par les services et les organismes chargés de gérer les retraites. Cette transmission s'effectue dans les conditions fixées par le décret prévu au premier alinéa de l'article L. 114-9 du code des relations entre le public et l'administration. » ;
- ⑪ c) Sont ajoutés des articles L. 330-6 à L. 330-8 ainsi rédigés :
- ⑫ « Art. L. 330-6. – Toute personne ayant pour projet d'exercer une activité agricole, au sens de l'article L. 311-1, ou de céder une exploitation agricole prend contact avec le point d'accueil départemental unique du département dans lequel il envisage son installation ou du siège de l'exploitation à céder.
- ⑬ « Le point d'accueil oriente le porteur de projet vers des structures de conseil et d'accompagnement agréées par l'État dans les conditions prévues à l'article L. 330-7. Il veille à une présentation exhaustive, au respect du pluralisme et à l'équité entre les structures de conseil et d'accompagnement lorsqu'il oriente la personne ayant un projet.
- ⑭ « Art. L. 330-7 (nouveau). – Les structures de conseil et d'accompagnement sont agréées par l'autorité administrative compétente de l'État sous réserve de remplir les conditions prévues par un cahier des charges.
- ⑮ « Ce cahier des charges comprend :
- ⑯ « 1° Des règles nationales définies par décret après avis d'une instance nationale de concertation sur la politique d'installation et de transmission des exploitations agricoles, comprenant des représentants de l'État, des régions et des autres acteurs intéressés par cette politique ;

- 17 « 2° Des règles propres à chaque région, définies par l'autorité administrative compétente, après avis d'une instance régionale de concertation comprenant des représentants des mêmes acteurs.
- 18 « Il précise notamment, en tenant compte de la diversité des projets à accompagner, les ressources humaines et techniques dont doivent disposer les structures de conseil et d'accompagnement, les modalités de préservation du secret des affaires et les modalités de la coordination des services rendus par ces structures au sein du réseau mentionné à l'article L. 330-4.
- 19 « Les structures de conseil et d'accompagnement sont agréées pour les missions prévues au deuxième alinéa du I de l'article L. 330-8 ou pour l'une d'entre elles seulement.
- 20 « Les conditions de délivrance et de retrait de l'agrément sont précisées par décret en Conseil d'État.
- 21 « *Art. L. 330-8 (nouveau).* – I. – Les structures de conseil et d'accompagnement facilitent les mises en relation entre les personnes ayant un projet d'installation et celles souhaitant céder leur exploitation agricole, en s'appuyant sur les données du répertoire départemental unique mentionné au II de l'article L. 330-4.
- 22 « Elles fournissent aux porteurs de projet d'installation un conseil ou un accompagnement pour assurer la viabilité économique, environnementale et sociale de leur projet, notamment au regard du changement climatique. Elles proposent aux personnes souhaitant céder leur exploitation agricole un parcours spécifique d'accompagnement à la transmission.
- 23 « Les structures de conseil et d'accompagnement peuvent notamment orienter les porteurs de projets vers des prestataires de service compétents, en veillant à respecter le pluralisme et l'équité entre eux.
- 24 « Si la structure de conseil et d'accompagnement choisie par la personne ayant un projet estime nécessaire de lui proposer un parcours de formation pour lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet professionnel, la conception de ce parcours de formation est assurée conjointement par la structure et par un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle désigné à cette fin par le ministre chargé de l'agriculture dans chaque département.
- 25 « Les structures de conseil et d'accompagnement transmettent les informations relatives aux personnes qu'elles conseillent et accompagnent au point d'accueil départemental unique, afin que ce dernier tienne à jour le répertoire départemental unique mentionné au II de l'article L. 330-4.
- 26 « II. – Les personnes ayant eu recours au dispositif de conseil et d'accompagnement prévu au présent article reçoivent une attestation qu'elles doivent être en mesure de présenter sur demande de l'autorité administrative. Dans les conditions prévues par les dispositions qui leur sont applicables et sans créer d'obligations administratives supplémentaires, le bénéfice de certaines aides publiques accompagnant l'installation ou la transmission peut être subordonné à la condition d'avoir bénéficié du conseil ou de l'accompagnement et, le cas échéant, d'avoir suivi la formation prévue au I du présent article. » ;
- 27 2° La première phrase du 4° de l'article L. 511-4 est ainsi rédigée : « Assure, selon des modalités définies par décret, une mission de service public liée à la politique d'installation et de transmission en agriculture pour le compte de l'État et des autorités chargées de la gestion des aides à l'installation qui le souhaitent, notamment en mettant en place, directement ou par délégation à une structure de son choix, un point d'accueil départemental unique, chargé de l'accueil initial, de l'information, de l'orientation et du suivi de tous les actifs et les futurs actifs agricoles. » ;
- 28 3° L'article L. 512-2 est complété par un 3° ainsi rédigé :
- 29 « 3° Elle assure le suivi de la mise en œuvre de la mission de service public mentionnée au 4° de l'article L. 511-4 et en rend compte au représentant de l'État dans la région et à l'instance régionale de concertation de la politique de l'installation et de la transmission mentionnée à l'article L. 330-6. » ;
- 30 4° Au sixième alinéa de l'article L. 513-1, les mots : « de l'installation » sont remplacés par les mots : « de l'installation et de la transmission » et, après le mot : « notamment », sont insérés les mots : « à l'aide du répertoire départemental unique mentionné au II de l'article L. 330-4 » ;
- 31 5° Au second alinéa de l'article L. 741-10, les mots : « de la politique d'installation prévue à l'article L. 330-1 et auquel est subordonné le bénéfice des aides de l'État à l'installation en agriculture » sont remplacés par les mots : « d'une prescription de formation établie dans les conditions prévues à l'avant-dernier alinéa du I de l'article L. 330-8 ».
- 32 II. – Le présent article entre en vigueur dans les conditions suivantes :
- 33 1° La situation des exploitants qui, au 1^{er} janvier 2026, se trouvent à trois ans au plus de l'âge requis pour bénéficier des droits à la retraite, demeure régie par l'article L. 330-5 du code rural et de la pêche maritime dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi.
- 34 Les exploitants qui, au 1^{er} janvier 2027, se trouvent à plus de trois ans et à moins de six ans de l'âge requis pour bénéficier des droits à la retraite déposent la notification prévue à l'article L. 330-5 du même code avant le 1^{er} janvier 2026 ;
- 35 2° Les porteurs de projet peuvent demander à bénéficier du service prévu à l'article L. 330-6 dudit code à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- 36 3° L'attestation mentionnée au II de l'article L. 330-8 du même code est présentée, sur demande de l'autorité administrative compétente, par toute personne qui s'installe ou cède son exploitation afin de justifier d'avoir bénéficié du même service, à compter d'une date fixée par décret, et au plus tard du 31 décembre 2026.

Amendement n° 4437 présenté par Mme Laporte et les membres du groupe Rassemblement national.

Supprimer cet article.

Amendement n° 2257 présenté par M. Blairy, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrol, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Ville-dieu.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« “France services agriculture” ».

Amendement n° 1641 présenté par Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« L'État met en place un comité de pilotage départemental du réseau France services agriculture en veillant au respect du pluralisme selon des modalités définies par décret. Ce comité a pour mission d'organiser la mise en œuvre du dispositif de conseil et d'accompagnement, de contrôler son bon fonctionnement, le respect de la pluralité et de la neutralité du point d'accueil départemental unique et de recueillir les données de suivi. »

Amendement n° 3593 présenté par M. Lecamp, M. Girardin, Mme Le Peih, M. Lavergne et M. Travert.

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« Le réseau mentionné au premier alinéa propose un service d'accueil et d'orientation à toute personne qui exerce une activité agricole ou qui souhaite s'engager dans une activité agricole. Il propose un service de conseil et d'accompagnement à toute personne qui souhaite s'engager dans une activité agricole ou qui projette de cesser son activité agricole, dans les conditions prévues par les articles L. 330-5 à L. 330-8. »

Amendement n° 2741 présenté par M. Maillot, Mme K/Bidi, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William.

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Cet accueil peut notamment se faire par des visites sur les exploitations agricoles d'exploitants identifiés comme souhaitant cesser leur activité afin de concilier activité agricole et projet de transmission. »

Amendement n° 3840 présenté par Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sàs, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

I. – Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« L'État met en place un comité de pilotage départemental du réseau “France services agriculture” en veillant au respect du pluralisme selon des modalités définies par décret. Ce comité a pour mission d'organiser la mise en œuvre du dispositif de conseil et d'accompagnement, de contrôler son bon fonctionnement, le respect de la pluralité et de la neutralité du point d'accueil départemental unique et de recueillir les données de suivi. »

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 26, après le mot :

« accompagnement »

insérer le mot :

« pluraliste ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 27, après le mot :

« souhaitent »

insérer les mots :

« et sous contrôle des instances départementales de pilotage »

Amendement n° 3227 présenté par M. Bovet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrol, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,

Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut demander à être »

Amendement n°2928 présenté par Mme Engrand, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À l'alinéa 6, après le mot :

« unique »,

insérer les mots :

« accessible au public ».

Amendement n°4321 présenté par M. Vuibert, M. Reda, M. Paquot, M. Hauray, M. Abad, M. Batut et M. Bordat.

À l'alinéa 6, après le mot :

« transmissions »

insérer les mots :

« , par l'organisation des temps collectifs ».

Amendement n°3226 présenté par M. Bovet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Designy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux,

M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Les données sont relevées, mémorisées et font l'objet d'un traitement automatisé selon les dispositions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »

Amendement n°3586 présenté par M. Boumertit, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« La mise en place d'une déclinaison à l'échelle infra-régionale de l'observatoire national de l'installation-transmission mentionné à l'article L. 513-1 du code rural et de la pêche maritime peut être prévue. Ces observatoires ont accès au répertoire mentionné au premier alinéa du présent II pour l'exercice de leurs missions. Ils offrent un outil de pilotage en vue de contribuer à la mise en œuvre et à l'amélioration des politiques de l'installation-transmission. Ils sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Pour l'exercice de leurs missions, ils prennent appui, le cas échéant, sur les outils déployés dans le cadre des projets alimentaires territoriaux définis à l'article L. 111-2-2 du présent code. »

Amendement n°4418 présenté par M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne, Mme Le Peih et M. Travert.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« III. – Les conditions dans lesquelles l'autorité administrative contrôle le respect des règles prévues aux articles L. 330-5 à L. 330-8 par les membres du réseau mentionné au I sont prévues par voie réglementaire. »

Amendements identiques :

Amendements n°2572 présenté par M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Bazin, M. Bony, Mme Bonnivard, M. Boucard, M. Bourgeaux, Mme Bonnet, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Forissier, M. Kamardine, M. Minot, Mme Périgault, Mme Serre, M. Vatin, M. Dive,

Mme Duby-Muller, M. Gosselin, M. Taite et M. Habert-Dassault, n°4020 présenté par M. de Courson, M. Jean-Louis Bricout, M. Taupiac, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann, n°4113 présenté par Mme Boyer, n°4356 présenté par M. Bordat et Mme Delpéché, n°4537 présenté par Mme Mette, n°4557 présenté par M. Dubois et n°4566 présenté par M. de Lépinay, M. Bovet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« III. – Les acteurs constituant le réseau font l'objet d'un contrôle du respect de la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées. Les modalités de ce contrôle sont définies par décret. »

Amendement n°3739 présenté par M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

Supprimer les alinéas 7 à 10.

Amendements identiques :

Amendements n°3196 présenté par M. Schellenberger, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Dive, M. Descoeur, M. Dubois, M. Hetzel, M. Kamardine, M. Pradié, Mme Tabarot, M. Viry, M. Dumont, Mme Périgault et M. Ray et n°3511 présenté par M. Baubry, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Substituer aux alinéas 8 à 10 l'alinéa suivant :

« Art. L. 330–5. – Sur la base des informations transmises par les services et organismes chargés de gérer les retraites, le point d'accueil prévu au 4^e de l'article L. 511–4 prend contact avec les exploitants agricoles six ans avant qu'ils atteignent l'âge requis pour bénéficier de la retraite. Cette transmission s'effectue dans les conditions fixées par le décret prévu au premier alinéa de l'article L. 114–9 du code des relations entre le public et l'administration. Le point d'accueil informe les exploitants qu'ils sont dans l'obligation de notifier leur intention de cesser leur exploitation et les caractéristiques de celle-ci et indiquent s'ils ont ou non identifié un repreneur potentiel. Ces informations sont répertoriées dans le répertoire départemental unique qui permet d'assurer un suivi et un accompagnement des installations et transmissions, dans des conditions fixées par voie réglementaire. »

Amendement n°3938 présenté par Mme Laporte, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,

Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

I. – À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« Sauf impossibilité, cinq ans au moins avant leur départ en retraite, les exploitants agricoles font connaître au point d'accueil départemental unique les caractéristiques de leur exploitation agricole, »

les mots :

« Les exploitants agricoles peuvent à tout moment porter à la connaissance du point d'accueil départemental unique le mois et l'année auquel ils envisagent de cesser leur exploitation, les caractéristiques de celle-ci et indiquent si elle va devenir disponible, ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« l'obligation »

les mots :

« la possibilité ».

III. – En conséquence, compléter la même phrase du même alinéa par les mots :

« puis chaque année à compter de cette date. »

Amendements identiques :

Amendements n° 1820 présenté par M. Forissier, M. Dive, M. Rolland, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Vatin, M. Kamardine, Mme Serre, M. Descoeur, Mme Périgault, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brigand, Mme Corneloup et Mme Duby-Muller et n° 2927 présenté par Mme Engrand, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gilletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guittou, Mme Hamélet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,

Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

I. – À l'alinéa 8, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« six »

le mot :

« quatre ».

III. – En conséquence, supprimer les alinéas 33 et 34.

Amendements identiques :

Amendements n° 123 présenté par Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray et M. Seitlinger et n° 550 présenté par M. Descoeur, M. Kamardine, M. Vatin, M. Taite, Mme Petex, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Frédérique Meunier, M. Forissier, M. Boucard et Mme Serre.

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

Amendements identiques :

Amendements n° 122 présenté par Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Valentin et M. Viry, n° 3283 présenté par Mme Florence Goulet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Barthès, M. Bentz, M. Beaurain, M. Bilde, M. Berteloot, Mme Blanc, M. Blairy, Mme Bordes, M. Bovet, M. Cabrolhier, M. Buisson, M. Catteau, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Chenu, M. de Lépinau, M. de Fournas, Mme Diaz, M. Dessigny, M. Boccaletti, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Gilletti, Mme Engrand, M. Gillet, Mme Dogor-Such, M. Girard, Mme Grangier, M. Grenon, M. Gonzalez, M. Guittou, M. Guiniot, Mme Hamélet, M. Jacobelli, M. Houssin, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Jaouen, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, Mme Lelouis, Mme Lavalette, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. Lottiaux, M. Marchio, Mme Loir, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meizonnet, Mme Martinez, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, M. Pfeffer, Mme Parmentier, Mme Mathilde Paris, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, Mme Ranc, M. Schreck, Mme Pollet,

M. Taché de la Pagerie, M. Meurin, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Villedieu et M. Tivoli et n° 4494 présenté par Mme Roullaud.

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« cinq ans »

le mot :

« un an ».

Amendement n° 4493 présenté par Mme Roullaud.

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« cinq ans »

les mots :

« six mois ».

Amendement n° 3990 présenté par M. de Courson, M. Jean-Louis Bricout, M. Taupiac, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann.

À l'alinéa 8, après le mot :

« avant »

insérer les mots :

« l'âge légal de »

Amendement n° 2526 présenté par M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih.

I. – À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« font connaître »

le mot :

« indiquer »

II. – En conséquence, au même alinéa 8, substituer aux mots :

« s'ils ont établi un projet de cession de leur exploitation »

les mots :

« leur projet de cession, s'il existe, »

Amendement n° 4323 présenté par M. Vuibert, M. Reda, M. Abad, M. Perrot, M. Pacquot, M. Batut et M. Haury.

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« font »

les mots :

« peuvent faire ».

Amendement n° 3286 présenté par Mme Florence Goulet, M. Allisio, Mme Auzaot, M. Ballard, M. Baubry, M. Barthès, M. Bentz, M. Beaurain, M. Bilde, M. Berteloot, Mme Blanc, M. Blairy, Mme Bordes, M. Bovet, M. Cabrol, M. Buisson, M. Catteau, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Chenu, M. de Lépinau, M. de Fournas, Mme Diaz, M. Dessigny, M. Boccaletti, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, Mme Engrand, M. Gillet, Mme Dogor-Such, M. Girard, Mme Grangier, M. Grenon, M. Gonzalez, M. Guitton, M. Guinot, Mme Hamelet, M. Jacobelli, M. Houssin, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Jaouen, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, Mme Lelouis, Mme Lavalette, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho,

M. Loubet, M. Lottiaux, M. Marchio, Mme Loir, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meizonnet, Mme Martinez, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, M. Pfeffer, Mme Parmenier, Mme Mathilde Paris, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Sabatini, Mme Roullaud, M. Sabatou, M. Salmon, Mme Ranc, M. Schreck, Mme Pollet, M. Taché de la Pagerie, M. Meurin, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Villedieu et M. Tivoli.

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« les caractéristiques de leur exploitation agricole, »

Amendement n° 4593 présenté par Mme Thomin.

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Tout exploitant candidat à la retraite s'étant fait connaître dans les délais prévus auprès de "France Service Agricoles" bénéficie d'une garantie de versement de ses droits à sa retraite dès le jour de la liquidation de ses droits. »

Amendement n° 2588 présenté par M. Ray, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme Corneloup, M. Kamardine, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Forissier, Mme Périgault, M. Dubois, M. Bazin, M. Boucard et M. Habert-Dassault.

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Lorsqu'une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale est laissée à l'abandon durant une période supérieure à cinq ans, les exploitants agricoles sont tenus d'en informer le point d'accueil départemental mentionné au premier alinéa et d'indiquer s'ils souhaitent mettre en location ou vendre la parcelle concernée. »

Amendement n° 658 présenté par M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Rédiger ainsi les alinéas 9 et 10 :

« Le point d'accueil départemental unique informe chaque exploitant agricole de l'obligation prévue au premier alinéa du présent article six ans avant qu'il atteigne l'âge requis pour bénéficier de la retraite, sur la base d'informations transmises régulièrement par les services et les organismes chargés de gérer les retraites. Cette transmission s'effectue dans les conditions fixées par le décret prévu au premier alinéa de l'article L. 114-9 du code des relations entre le public et l'administration.

« Ces informations sont enregistrées dans le répertoire départemental unique mentionné au II de l'article L. 330-4. »

Amendement n° 650 présenté par M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune,

Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« Chaque année, les caisses de mutualité sociale agricole départementale ou pluridépartementales transmettent au point d'accueil départemental unique la liste des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole qui ont exercé, à titre exclusif ou à titre principal, une activité agricole non salariée, et qui peuvent prétendre, dans les cinq années à venir, à l'intégralité des droits en matière d'avantage de vieillesse auprès des régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et complémentaires, français et étrangers, ainsi qu'auprès des régimes des organisations internationales. »

II. – En conséquence, compléter la première phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« prévues au deuxième alinéa ».

III. – En conséquence, après le même alinéa, insérer les deux alinéas suivants :

« Ces informations sont enregistrées dans le répertoire départemental unique mentionné au II de l'article L. 330-4.

« Les modalités d'application du deuxième alinéa du présent article sont fixées par décret en Conseil d'État. »

Amendements identiques :

Amendements n° 433 présenté par Mme Vilgrain, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Alfandari, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Mouthou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Villiers, M. Vincendet et Mme Violland, n° 856 présenté par Mme Froger, M. Panifous, M. Taupiac, M. Saint-Huile, M. Jean-Louis Bricout, Mme Descamps et M. Lenormand, n° 1084 présenté par M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William, n° 1592 présenté par M. Fournier, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry, n° 1651 présenté par M. Prud'homme, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodie, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Quaten-

nens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 1948 présenté par M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Ces informations sont communiquées à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural qui les met immédiatement à disposition du public. »

Amendement n° 1642 présenté par Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodie, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Le point d'accueil met en place un dispositif de relance par l'intermédiaire d'un agent physique en cas de silence de l'exploitation à l'issue d'une période de douze mois. »

Amendement n° 651 présenté par M. Potier, M. Echaniz, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Chaque année, les caisses de mutualité sociale agricole départementale ou pluridépartementales transmettent au point d'accueil départemental unique la liste des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole qui ont exercé, à titre exclusif ou à titre principal, une activité agricole non salariée, et qui peuvent prétendre, dans les cinq années à venir, à l'intégralité des droits en matière d'avantage de vieillesse auprès des régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et complémentaires, français et étrangers, ainsi qu'auprès des régimes des organisations internationales. Les modalités d'application du présent alinéa sont fixées par décret en Conseil d'État. »

Amendement n° 1643 présenté par Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter.

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Le point d'accueil propose également une visite de l'exploitation par un conseiller trois ans avant l'âge théorique de départ à la retraite de l'exploitant. »

Amendement n° 1937 présenté par Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Garot, M. Delautrette, M. Naillet, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Le réseau « France services agriculture » s'articule avec les autres outils déployés sur le territoire, notamment ceux élaborés dans le cadre des projets alimentaires territoriaux définis à l'article L. 111-2-2. »

Amendement n° 3687 présenté par M. Naillet, M. Califer, M. Baptiste, M. Hajjar, M. Potier, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Echaniz, M. Garot, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Le point d'accueil départemental unique peut également, en lien avec les régions, organiser des transmissions dans le temps par la mise en place d'un dispositif de tutorat en cas de reprise de l'exploitation. »

Amendement n° 4722 présenté par M. Rebeyrotte.

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« Art. L. 330-6. – I. – Tout porteur d'un projet d'installation en vue d'exercer une activité agricole, au sens de l'article L. 311-1, ou d'un projet de cession d'une exploitation agricole ou à un moment clé de sa vie entrepreneuriale prend contact avec le point d'accueil prévu au 4^e de l'article

L. 511-4 compétent pour le département dans lequel il envisage son installation, ou dans lequel se situe le siège de l'exploitation à céder. »

Amendement n° 3912 présenté par Mme Laporte, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

I. – À l'alinéa 12, substituer au mot :

« prend »

les mots :

« peut prendre ».

II. – En conséquence, à la fin de la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« des structures de conseil et d'accompagnement agréées par l'État dans les conditions prévues à l'article L. 330-7 »

les mots :

« les services de la chambre d'agriculture départementale les plus à même de le conseiller et l'accompagner en fonction des particularités de l'activité envisagée ou de l'exploitation à céder. ».

III. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa 13.

IV. – En conséquence, supprimer les alinéas 14 à 26.

Amendement n° 3228 présenté par M. Bovet, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,

Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« prend »

les mots :

« peut prendre »

Amendement n° 2527 présenté par M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih.

À la fin de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« du département dans lequel il envisage son installation ou du siège de l'exploitation à céder ».

Amendement n° 2528 présenté par M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih.

I. – À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« le porteur de »

les mots :

« la personne ayant un ».

II. – En conséquence, substituer à seconde phrase du même alinéa les deux phrases suivantes :

« Il présente de manière exhaustive, aux personnes qu'il oriente, les structures de conseil et d'accompagnement. Il veille à l'équité entre ces dernières et au respect du pluralisme. »

III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« porteurs de »

les mots :

« personnes ayant un ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 23, substituer aux mots :

« porteurs de projets »

les mots :

« personnes ayant un projet ».

V. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 35.

Amendement n° 1085 présenté par M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailoux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William.

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Le point d'accueil doit satisfaire à une obligation de neutralité et d'exhaustivité dans la présentation de l'offre de ces structures. »

Sous-amendement n° 5453 présenté par M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih.

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et d'exhaustivité »

Amendement n° 3841 présenté par Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Il présente obligatoirement l'offre d'accompagnement des organismes nationaux à vocation agricole et rurale. »

Amendement n° 3828 présenté par Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Il informe les cédants et les porteurs de projets de la possibilité d'avoir recours à une médiation agricole. »

Amendement n° 4573 présenté par Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante

« Il fait bénéficier chaque porteur de projet de temps d'échange collectifs. »

Amendements identiques :

Amendements n° 2574 présenté par M. Fabrice Brun, M. Bazin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeois, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Corneloup, M. Kamardine, M. Minot, Mme Périgault, Mme Serre, M. Vatin, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Gosselin et M. Taite, n° 2770 présenté par M. Sitzenstuhl, n° 3375 présenté par M. Descoeur, Mme Petex et Mme Frédérique Meunier, n° 3875 présenté par Mme Jourdan, Mme Thomassin, M. Potier, M. Echaniz, M. Delautrette, M. Garot, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés, n° 4119 présenté par Mme Boyer, n° 4538 présenté par Mme Mette, n° 4558 présenté par M. Dubois et n° 4568 présenté par M. de Lépinay, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy,

Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Le point d'accueil organise, dans le respect du pluralisme, un temps collectif entre les porteurs de projet à l'installation. »

Amendement n° 3991 présenté par M. Taupiac, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani, M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-A-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann.

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Il prévoit l'organisation de temps d'échanges collectifs entre les porteurs de projet souhaitant s'installer. »

Amendement n° 1647 présenté par Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter.

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Le porteur de projet conserve la liberté de choix du processus et de la structure d'accompagnement et de conseil. »

Amendement n° 2519 présenté par M. Bertrand Petit, Mme Jourdan, M. Potier, Mme Thomin, M. Echaniz, M. Garot, M. Naillet, M. Delautrette, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,

Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Pour les exploitations situées dans une zone humide, telle que définie par l'article L.211-1 du code de l'environnement, le conseil ou l'accompagnement est fourni au regard des caractéristiques particulières de ces milieux, pour garantir le maintien de leurs services écosystémiques. »

Amendement n° 4431 présenté par Mme Thillaye et Mme Mette.

À l'alinéa 14, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« après consultation de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture et »

Amendement n° 1645 présenté par Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Elle s'assure de la représentation de la pluralité des structures d'accompagnement à l'installation et à la transmission dans les structures agréées. »

Amendement n° 1653 présenté par Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter.

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« L'agrément est renouvelable périodiquement après évaluation à l'issue d'une première période. »

Amendement n° 3785 présenté par Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

I. – À l'alinéa 16, substituer au mot :

« concertation »

le mot :

« pilotage ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 29, procéder à la même substitution.

Amendement n° 3879 présenté par M. Naillet, M. Califer, M. Baptiste, M. Hajjar, M. Potier, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Echaniz, M. Garot, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

À l'alinéa 16, après le mot :

« régions »,

insérer les mots :

« , des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ».

Amendement n° 3769 présenté par Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

À l'alinéa 16, après le mot :

« régions »

insérer les mots :

« de huit collègues représentatifs des structures d'accompagnement de l'installation et de la transmission, des syndicats de chefs d'exploitations agricoles, des syndicats de salariés de l'agriculture et agroalimentaire, des syndicats de l'enseignement professionnel agricole, des associations de consommateurs, des associations environnementales, des institutions et des collectivités locales concernées. »

Amendement n° 2728 présenté par Mme Hignet, Mme Trouvé, Mme Manon Meunier et M. Prud'homme.

À la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« et des autres acteurs intéressés par cette politique »

les mots :

« , de Chambres d'Agriculture France, des syndicats agricoles, des organismes nationaux à vocation agricole et rurale et des structures d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture ».

Amendement n° 3878 présenté par M. Naillet, M. Califer, M. Baptiste, M. Hajjar, M. Potier, Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Echaniz, M. Garot, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

À l'alinéa 17, après le mot :

« région » ;

insérer les mots :

« ou chaque collectivité régie par les articles 73 et 74 de la Constitution ».

Amendements identiques :

Amendements n° 1086 présenté par M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailoux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William, n° 1648 présenté par Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilot, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter et n° 3992 présenté par M. Taupiac, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Castellani, M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Warsmann.

À l'alinéa 18, après le mot :

« projets »,

insérer les mots :

« et des personnes ».

Amendement n° 4224 présenté par Mme Pochon, M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës,

M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« ressources humaines et techniques dont doivent disposer les structures de conseil et d'accompagnement »

le mot :

« compétences ».

Amendement n° 3849 présenté par Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry.

I. – À l'alinéa 18, après le mot :

« accompagnement, »

insérer les mots :

« notamment en matière de formation aux pratiques agroécologiques dont l'agriculture biologique, ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Il précise les modalités de promotion des pratiques agroécologiques et les modalités d'évaluation de l'opportunité d'installation en agriculture biologique ».

Amendement n° 2730 présenté par Mme Hignet, Mme Trouvé, Mme Manon Meunier et M. Prud'homme.

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« , les modalités de préservation du secret des affaires ».

Amendement n° 4625 présenté par M. Martineau, Mme Babault, M. Bolo, M. Daubié, Mme Morel, M. Ramos, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Laquila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, M. Ott, M. Padey, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« Il comprend également des règles définies par décret précisant les modalités des procédures de règlement des différends, en favorisant les modes alternatifs amiables et en réservant, en dernier lieu, le recours possibles à la procédure judiciaire ou arbitrale afin de régler les contentieux s'élevant entre tout porteur de projet d'installation et les structures agréées de conseil et d'accompagnement mentionnées au quatorzième alinéa. »

AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

Mme la Présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 23 mai 2024, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à l'apprentissage transfrontalier.

Ce projet de loi, n° 2654, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 23 mai 2024, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, visant à prévenir les ingérences étrangères en France.

Cette proposition de loi, n° 2652, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 23 mai 2024, de Mme Marietta Karamanli et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution européenne visant à lutter contre les addictions numériques chez les enfants, déposée en application de l'article 151-5 du règlement.

Cette proposition de résolution européenne, n° 2655, est renvoyée à la commission des affaires européennes, en application de l'article 151-5 du règlement.

DÉPÔT D'UN RAPPORT

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 23 mai 2024, de M. Davy Rimane, un rapport, n° 2653, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi constitutionnelle de M. Davy Rimane et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission permanente aux collectivités territoriales et aux outre-mer (n° 2471).

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée le mardi 28 mai 2024, à 10 heures, dans les salons de la Présidence, Salon des Jeux, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Lassay.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (2^e RECTIFIÉE)

*(Conférence des présidents du mardi
21 mai 2024 et lettre de la ministre
déléguée chargée des relations avec le
Parlement du jeudi 23 mai 2024)*

Annexes

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
Semaine du Gouvernement			
MAI			
JEUDI 23		À 15 heures : - Suite Pt orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture (2436, 2600).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 24	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
LUNDI 27		À 16 heures : - Pt accompagnement des malades et de la fin de vie (2462, 2634).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MARDI 28	À 9 heures : - Questions orales sans débat.	À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Vote solennel : Pt orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 29		À 14 heures : - Questions au Premier ministre. À 15 heures : - Pt ratification accord Convention des Nations unies sur le droit de la mer (2628). - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 30	À 9 heures : ⁽¹⁾ - Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) adapter et mutualiser nos politiques publiques au changement climatique (1942). - Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) procédure de ratification du CETA (2598). - Pn résol. commission d'enquête indécence du logement social en outre-mer (2456). - Pn constit. constitutionnaliser la sécurité sociale (2472). - Pn réussite scolaire des jeunes ultramarins grâce aux langues régionales (2517). - Pn prise en charge intégrale des soins liés au traitement du cancer du sein (2519). - Pn constit. commission permanente aux collectivités territoriales et aux outre-mer (2471). - Pn réduire la précarité sociale et monétaire des familles monoparentales (2518).	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 31	À 9 heures : - Suite Pt accompagnement des malades et de la fin de vie.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
JUIN			
LUNDI 3		À 16 heures : - Suite Pt accompagnement des malades et de la fin de vie.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

MARDI 4		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 5		À 14 heures : - Questions au Premier ministre. À 15 heures : - <i>Évent.</i> , CMP Pn accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France. - CMP Pn allongement de la durée de l'ordonnance de protection et création de l'ordonnance provisoire de protection immédiate (2635). - <i>Évent.</i> , CMP Pn prévenir les ingérences étrangères en France. - Pn Sénat poursuivre la dématérialisation de l'état civil du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (2618). - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 6	À 9 heures : - Suite Pt accompagnement des malades et de la fin de vie.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 7	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
Semaine de contrôle			
MARDI 11	À 9 heures : - Questions orales sans débat.	À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Pt résultats gestion et approbation des comptes de l'année 2023 (2520). - <i>Sous réserve de son dépôt</i> , Pt approbation comptes sécurité sociale pour 2023.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 12		À 14 heures : - Questions au Gouvernement. À 15 heures : - Débat sur le « printemps de l'évaluation ». - <i>Sous réserve de son dépôt</i> , Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) soutien public accru aux acteurs économiques de la forêt. - <i>Sous réserve de son dépôt</i> , Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) politiques de santé environnementale dans les Antilles françaises au travers de la lutte contre les pollutions chlrodécone et sargasses. - Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) transition numérique du ministère de la justice (2599). - Pn résol. europ. étendre les compétences du Parquet européen aux infractions à l'environnement (2395, 2413).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

JEUDI 13	À 9 heures : ⁽²⁾ Pn protéger le modèle d'assurance chômage et soutenir l'emploi des seniors (2550). - Suite Pn Sénat gestion différenciée des compétences « eau » et « assainissement » (954, 1294). - Pn résol. (<i>art. 34-1 de la Constitution</i>) prendre en compte la cherté de la vie en outre-mer (2613). - Pn généraliser la connaissance et la maîtrise des gestes de premiers secours (2549). - Pn création d'un centre hospitalier universitaire en Corse (921). ⁽³⁾ - Pn résol. (<i>art. 34-1 de la Constitution</i>) comité des métiers du secteur social et médico-social (2529). - Pn actualisation loi 19 mars 1946 départements français de la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et la Guyane française (2542). - Pn journée nationale en hommage aux victimes de la route (1116). - Pn supprimer les dispositifs de défiscalisation immobilière pour les investissements dans les EHPAD (2544). - Pn accroître la part des résidents nationaux parmi les détenteurs de la dette publique (2546).	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
-----------------	--	---	--

(1) Ordre du jour proposé par le groupe GDR-NUPES.

(2) Ordre du jour proposé par le groupe LIOT.

(3) Procédure de législation en commission.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 3922

sur l'amendement n° 4418 de M. Lecamp à l'article 10 du projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture (première lecture).

Nombre de votants :	91
Nombre de suffrages exprimés :	75
Majorité absolue :	38
Pour l'adoption :	53
Contre :	22

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 26

M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Claire Colomb-Pitollat, M. Frédéric Descrozaillat, M. Philippe Emmanuel, M. Raphaël Gérard, M. Éric Girardin, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Stéphane Mazars, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Véronique Riotton, M. Charles Sitzenstuhl et M. Stéphane Travert.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 22

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, M. Grégoire de Fournas, M. Hervé de Lépinau, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frank Giletti, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Kévin Mauvieux, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Lionel Tivoli et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Abstention : 6

M. Christophe Bex, Mme Mathilde Hignet, Mme Murielle Lepvraud, Mme Manon Meunier, M. Loïc Prud'homme et M. Aurélien Saintoul.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 2

M. Francis Dubois et Mme Justine Gruet.

Abstention : 4

M. Jean-Yves Bony, M. Vincent Descoeur, Mme Annie Genevard et M. Marc Le Fur.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 16

Mme Anne-Laure Babault, Mme Anne Bergantz, M. Mickaël Cosson, M. Jean-Pierre Cubertafo, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Mathilde Desjonquères, M. Bruno Fuchs, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, M. Pascal Lecamp, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, M. Hubert Ott et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Henri Alfandari, M. Thierry Benoit, M. Luc Lamirault et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 3

M. Dominique Potier, Mme Mélanie Thomin et M. Boris Vallaud.

Abstention : 1

M. Mickaël Bouloux.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Abstention : 1

M. André Chassaigne.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

Mme Nathalie Bassire et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Abstention : 4

Mme Delphine Batho, Mme Lisa Belluco, Mme Marie Pochon et M. Jean-Claude Raux.

Non inscrits (7)

Scrutin public n° 3923

sur l'amendement n° 4020 de M. de Courson et les amendements identiques suivants à l'article 10 du projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture (première lecture).

Nombre de votants : 95
 Nombre de suffrages exprimés : 90
 Majorité absolue : 46
 Pour l'adoption : 30
 Contre : 60

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 4

M. Benoît Bordat, Mme Pascale Boyer, M. Stéphane Mazars et M. Patrice Perrot.

Contre : 22

M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, Mme Anne Brugnera, Mme Danielle Brulebois, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Claire Colomb-Pitollat, M. Frédéric Descroizaille, M. Philippe Emmanuel, M. Raphaël Gérard, M. Éric Girardin, Mme Olga Givernet, M. Jean-Michel Jacques, M. Pascal Lavergne, Mme Christine Le Nabour, M. Nicolas Pacquot, M. Emmanuel Pellerin, Mme Michèle Peyron, Mme Béatrice Piron, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Véronique Riotton, M. Charles Sitzenstuhl et M. Stéphane Travert.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 22

M. Philippe Ballard, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, Mme Pascale Bordes, M. Grégoire de Fournas, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, M. Frank Gilette, M. Yoann Gillet, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Kévin Mauvieux, M. Kévin Pfeffer, Mme Lisette Pollet, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Lionel Tivoli et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 8

M. Christophe Bex, Mme Catherine Couturier, Mme Mathilde Hignet, Mme Murielle Lepvraud, Mme Manon Meunier, Mme Danièle Obono, M. Loïc Prud'homme et M. Aurélien Saintoul.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 2

Mme Anne-Laure Blin et M. Marc Le Fur.

Abstention : 4

M. Jean-Yves Bony, M. Vincent Descoeur, M. Francis Dubois et Mme Justine Gruet.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 17

Mme Anne-Laure Babault, Mme Anne Bergantz, M. Mickaël Cosson, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Mathilde Desjonquères, M. Bruno Fuchs, Mme Sandrine Josso, Mme Florence Lasserre, M. Pascal Lecamp, M. Emmanuel Mandon, M. Éric Martineau, M. Jean-Paul Mattei, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne, M. Hubert Ott et M. Frédéric Petit.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 4

M. Henri Alfandari, M. Thierry Benoit, M. Luc Lamirault et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 6

M. Mickaël Bouloux, M. Inaki Echaniz, Mme Chantal Jourdan, M. Dominique Potier, Mme Mélanie Thomin et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Abstention : 1

M. André Chassaingne.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 2

Mme Nathalie Bassire et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 3

Mme Delphine Batho, Mme Marie Pochon et M. Jean-Claude Raux.

Non inscrits (7)

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Guillaume Garot a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

M. Boris Vallaud n'a pas pris part au scrutin.